



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION
10 DECEMBRE 2010

DATE D'AFFICHAGE
de l'ordre du jour
10 DECEMBRE 2010

DATE D'AFFICHAGE
du compte rendu
24 DECEMBRE 2010

L'an deux mille dix, le **16 DECEMBRE**, à 20 H 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Vincent DELAHAYE, Maire.

Etaient présents :

M. Vincent DELAHAYE Maire, Henry QUAGHEBEUR Maire-Adjoint, Elisabeth PHILIPPOTEAU Maire-Adjoint, Edith DANIELOU Maire-Adjoint, Arnaud COLLOT Maire-Adjoint, Pierre VALETTE Maire-Adjoint, Ngoc Cuc DAILLOUX Maire-Adjoint, Bernard LAFFARGUE Maire-Adjoint, Pierre OLLIER Maire-Adjoint, Gérard MAVIAN Conseiller Municipal Délégué, Henri LECIGNE Conseiller Municipal Délégué, Sylvianne RICHARDEAU Conseillère Municipale Déléguée, Michèle FRERET Conseillère Municipale Déléguée, Nadine BRIOIT Conseillère Municipale Déléguée, Evelyne MATAKOVIC Conseillère Municipale, Bernadette PORTAIS Conseillère Municipale, Christian VICTORIEN Conseiller Municipal Délégué, André DUJARDIN Conseiller Municipal Délégué, Valérie CORP DIT GENTI Conseillère Municipale, Mustapha MARROUCHI Conseiller Municipal, Raouf JADOUI Conseiller Municipal Délégué, Francine NOEL Conseillère Municipale, Marie-Pierre OPRANDI Conseillère Municipale, Roger DEL NEGRO Conseiller Municipal, Olivier ROVERC'H Conseiller Municipal, Philippe GAUTREAU Conseiller Municipal, Jérôme GUEDJ Conseiller Municipal
formant la majorité des membres en exercice

Nombre de conseillers en
exercice 39
Nombre de présents 27
Représentés 12
Absents 0
Nombre de votants 39

ADOpte AVEC 8 CONTRE
(Mme NOEL, Mme JAN,
Mme OPRANDI,
M. DEL NEGRO,
Mme BEN SLIMANE,
M. ROVERC'H,
M. GAUTREAU, M.GUEDJ),
31 POUR.

ABSENTS, EXCUSES ET REPRESENTES :

M. Michaël MARCIANO Maire-Adjoint
Mme Claudie DEIANA Maire-Adjoint
Mme Tania HAMMOUCHE Maire-Adjoint
Mme Marie-Christine DANIEL Conseillère Municipale
M. Emmanuel ZELLER Conseiller Municipal
M. Serge BELLAICHE Conseiller Municipal
Mme Stéphanie GREFFIER Conseillère Municipale Déléguée
M. Lionel ROQUES Conseiller Municipal
Mme Nathalie ROCHE Conseillère Municipale
Mme Colette JAN Conseillère Municipale
Mme Inayatte BEN SLIMANE Conseillère Municipale
M. Daoud MERGHEM Conseiller Municipal

procurations

à M. Henry QUAGHEBEUR.
à Mme Elisabeth PHILIPPOTEAU.
à M. Pierre OLLIER.
à M. Mustapha MARROUCHI.
à M. Bernard LAFFARGUE.
à Mme Sylvianne RICHARDEAU.
à Mme Ngoc Cuc DAILLOUX.
à M. Henri LECIGNE.
à Mme Michèle FRERET.
à Mme Marie-Pierre OPRANDI.
à M. Olivier ROVERC'H.
à M. Gérard MAVIAN.

SECRETAIRE : M.JADOUI

Le Maire de MASSY certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie conformément à l'article L.2121.25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

6 - Débat public relatif au projet Arc Express - Avis de la commune de Massy.



DEBAT PUBLIC RELATIF AU PROJET ARC EXPRESS - AVIS DE LA COMMUNE DE MASSY.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Le débat public relatif au projet Arc Express, dont le maître d'ouvrage est le STIF, se déroule du 30 septembre 2010 au 31 janvier 2011.

Arc Express est un projet de métro automatique en rocade, principalement en souterrain et situé en proche couronne. Cette rocade, d'environ 60 km, comportant une quarantaine de stations, est réalisable en 4 arcs distincts.

L'arc sud en particulier, défini comme prioritaire par le STIF, s'étend sur les départements des Hauts de Seine et du Val de Marne, depuis Issy-les-Moulineaux ou Meudon à l'Ouest jusqu'à Fontenay-sous-Bois ou Noisy-le-Grand à l'Est, via Bagneux, Arcueil-Cachan ou Laplace.

C'est donc la petite couronne, déjà très bien desservie par le métro et les tramways, qui est jugée par le STIF et la Région comme prioritaire.

Le coût du projet est estimé entre 4,8 Milliards d'€ et 5,4 Milliards d'€ pour les arcs sud et nord.

Le projet proposé ne constitue pas une réponse satisfaisante aux besoins de déplacements et de développement à l'échelle régionale.

En effet, il offre de nouvelles liaisons uniquement en petite couronne, au détriment de la grande couronne, qui souffre pourtant d'un manque bien plus significatif de desserte en transport en commun, en particulier pour les trajets de banlieue à banlieue.

En outre, il méconnaît les dynamiques démographiques et économiques franciliennes, en n'apportant pas de réponse aux enjeux de mobilité entre les principaux pôles de développement et d'emplois, existants ou en devenir.

En l'état, le projet Arc Express constitue donc une réponse incomplète aux problématiques de déplacement en Ile-de-France, pourtant essentielles à sa dynamique et à son rayonnement.

Une proposition de financement est envisagée à hauteur de 900 M € par la région et les départements et 200 M € par l'Etat.

Sa réalisation se fera ainsi au détriment des transports existants (RER B et C) pour lesquels rien n'est prévu dans le plan de mobilisation pour les transports du STIF.

Il est donc proposé de donner un avis défavorable au projet Arc Express.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le débat public relatif au projet Arc Express organisé du 30 septembre 2010 au 31 janvier 2011,

VU l'avis de la commission Urbanisme, Aménagement du 9 décembre 2010,

L'exposé de M. le Maire entendu,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DONNE un avis défavorable au projet Arc Express.

**ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS
POUR EXTRAIT CONFORME.**

LE MAIRE,


Vincent DELAHAYE

